



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 20 JANVIER 2015

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THENAULT, M. Philippe FROMENT

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Manuela CHARTIER à M. Philippe FROMENT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS

ABSENTS EXCUSES : M. Michel TATIN, M. Vincent CALVO, Mme Nicole BOILEAU

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 16 décembre 2014 est adopté à l'UNANIMITE.

1 – Administration générale

1.1. Changement du nom de la Communauté de communes

Vote : **25 voix pour et 2 voix contre (M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER)** pour :

- **MODIFIER** le nom de la communauté de communes en retenant la dénomination suivante :

Communauté de Communes des Portes de Sologne

- **SOUMETTRE** ce changement de dénomination à chaque commune membre, puis en cas d'accord, à Monsieur le Préfet afin de modifier les statuts de la Communauté de communes par arrêté préfectoral.

2 – Finances – Marchés Publics

2.1 Demande de remise gracieuse du régisseur principal du Complexe aquatique

Vote favorable à l'unanimité pour EMETTRE un avis favorable sur la demande de remise gracieuse du régisseur principal du complexe aquatique, pour un montant de 517,11 € (déficit constaté sur la régie de l'établissement), étant entendu que la décision définitive reviendra au Trésorier Payeur Général, sur remise d'un dossier explicitant les faits.

2.2 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3 BUDGET PRINCIPAL

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER la décision modification n°3 du budget principal 2014 de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint Aubin.

Son équilibre s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement : - 57 308.36 €	Recettes de fonctionnement : - 57 308.36 €
Dépenses d'investissement : -	Recettes d'investissement : -

2.3 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 BUDGET ANNEXE CHAVANNERIE II

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER la décision modification n°1 du budget annexe de la Chavannerie II 2014 de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint Aubin.

Son équilibre s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 0 €	Recettes de fonctionnement : 0 €
Dépenses d'investissement : 0 €	Recettes d'investissement : 0 €

3 - Questions diverses

La Ferté Saint-Aubin, le 21 janvier 2015

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

